

## Rapport de la Commission adhoc

### Chargée d'examiner le préavis municipal N°16/2020

#### *Modification du règlement du plan d'affectation La Paix du Soir*

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie lundi 16 novembre 2020 en présence de Mme Laurence Muller Ahtari, Municipale de l'Urbanisme et promotion économique et de Mme Laurette Rohrbach, Géographe-urbaniste au Service de l'urbanisme. Mme Barbara Rochat, Présidente du Conseil communal, a ouvert la séance en rappelant les consignes d'usage.

Mme Muller Ahtari et Mme Rohrbach ont parfaitement expliqué et complété l'objet du préavis et ont répondu avec précision aux nombreuses questions des membres de la Commission.

### Objet du préavis

Le préavis vise à modifier le règlement et le plan d'affectation (PA) La Paix du Soir, élaboré en 2004 et approuvé par l'Etat de Vaud en 2005. La réglementation actuelle et le secteur affecté en zone de constructions d'utilité publique et de verdure, accueille aujourd'hui un EMS ne permettent pas de faire évoluer le PA dans la direction voulue, raison pour laquelle des adaptations et des compléments sont nécessaires. Cette procédure de légalisation modifie le règlement, approuvé par le canton, qui doit être adopté par le Conseil communal.

### Situation actuelle et améliorations

Suite à la présentation de la situation actuelle ainsi que les compléments et modifications apportées au nouveau Plan d'Affectation (PA) traitant de l'ancien Plan de Quartier (PQ) La Paix du Soir (qui garde son appellation), nous avons rapidement compris l'enjeu et l'utilité de ces modifications qui, par ce projet, veut créer un espace de vie intergénérationnel d'utilité publique, bien pensé et équilibré, permettant de rassembler divers usagers, des plus jeunes aux plus âgés, pouvant se retrouver et évoluer dans un tissu social riche en relations humaines.

Ces compléments et modifications permettront de pérenniser l'UAPE provisoire gérée par l'EFAJE et de créer une garderie de 60 places afin de continuer de répondre aux besoins d'accueil préscolaire de la commune, une salle polyvalente ainsi que la création d'appartements protégés, tout en y intégrant une végétalisation bien adaptée prenant en comptes les chemins piétonniers de liaison en vue du futur PQ limitrophe de La Cote-à-la-Gruz.

Au regard de l'augmentation de trafic que le nouveau PA va engendrer, les différentes instances et services cantonaux ont traité les besoins spécifiques en places de stationnement (art. 26), répondant

ainsi aux normes en vigueur tant pour les voitures, les motos que pour les vélos. Un des points important étant le nombre de places de parc longue durée pour les voitures qui se monte à 90 places et 20 places de dépose (courte durée) supplémentaires, principalement pour l'UAPE et la Garderie mais également pour les visiteurs, les clients du restaurant ouvert au public et les usagers externes de la salle polyvalente notamment, soit un total à considérer de 110 places.

L'Association La Paix du Soir veut s'agrandir tout en gardant et respectant les structures des secteurs du PQ actuel, les aires de construction, les gabarits des bâtiments, et la surface brute de plancher maximale de chaque secteur. Pour rappel, un concours d'architecture sera organisé par l'Association La Paix du Soir pour répondre à leurs nouveaux besoins. Le préavis N°16/2020 traite les notifications en rouge des art. 3, 4, 14, 24, 25, 26, 28, 30, 33 et 35.

## Conclusion

En conclusion les membres de la commissions adhoc, chargée d'examiner le préavis N°16/2020, Modification du règlement du plan d'affectation La Paix du Soir, proposent à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté, soit :

- Vu le préavis N° 16/2020 de la Municipalité du 26 octobre 2020 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décident

- D'adopter la modification du règlement du plan d'affectation La Paix du Soir selon enquête publique du 23 juin au 22 juillet 2020.

Le Mont-sur-Lausanne, le 4 décembre 2020

Le président / rapporteur: Philippe Hayward

Les membres : Jean-Claude Amiguet

Marc Maillard

David Richard

Richard Nicole

Jean-Pierre Muller

Christine Menétrey

Bertrand Martinelli

Brigitte Besson

